

TITRE : POUR UNE RÉFORME DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN URBANISME
Produit par : Regroupement des Étudiants à la Maîtrise en Urbanisme de l'Université de Montréal
Date : 18 avril 2000

Membres du comité
ALEPIN, Véronique
CHIASSEON, Luc (Officier du RÉMU 1999-2000)
CÔTÉ, Stéphanie (Officier du RÉMU 2000-2001)
DE LA CHEVROTIÈRE, Charles (Officier du RÉMU 1999-2000)
DUFORD, Dominic (Officier du RÉMU 1999-2000 & 2000-2001)
EMERY, Pierre-Olivier
GAL, Natahlie
LAVOIE, Pascal (Officier du RÉMU 1999-2000)
OTIS, Catherine
SÉVIGNY, Éric (Officier du RÉMU 1999-2000)

Introduction au document

Le comité qui a produit le présent document s'est formé à l'initiative du Regroupement des Étudiants à la Maîtrise en urbanisme (RÉMU). Il s'est réuni formellement à deux reprises au cours du mois de mars 2000, et a également profité de nombreuses rencontres informelles et d'apports de personnes extérieures au comité.

Ce document présente le fruit du travail effectué. Il se veut, suivant le mandat donné au comité, le vecteur des revendications formulées par de nombreux étudiants à la maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal. Ces revendications sont, aux vues du comité, un désir et une volonté d'améliorer à la fois la qualité de la formation à la maîtrise et l'employabilité des finissants.

Les réflexions du comité ont été énoncées sous forme de propositions. Ces propositions ont par la suite été regroupées en bloc, afin de faciliter la compréhension de l'ensemble et de faire ressortir le plus possible sa cohérence. Les membres du comité sont conscients que plusieurs des recommandations demandent une restructuration importante du programme de maîtrise et qu'une telle réforme ne doit vraisemblablement pas se faire dans la hâte. À l'inverse, il ne faut toutefois pas attendre inutilement avant de s'engager dans ces réformes.

Fait intéressant, le RÉMU a récemment trouvé dans ses archives des documents relatant des discussions sur une possible réforme du programme de maîtrise, qui ont eu lieu entre 1998-2000 au sein de l'assemblée départementale. Ayant découvert ces documents au terme de ses réflexions, le comité n'a pas pu en tirer pleinement avantage. Quelques emprunts d'idées ont malgré tout été faits. Cependant, il est surprenant de constater à quel point les conclusions du groupe rejoignent celles des différents professeurs du département. À cet effet, une copie des documents en question a été mis en Annexe.

Notons finalement que les recommandations émises ici ne se veulent en aucun cas une atteinte au corps professoral. Au contraire, il a semblé au comité que les acquis actuels étaient à même de permettre les réformes nécessaires. Une amélioration du programme de maîtrise serait profitable autant aux étudiants, qu'aux professeurs-chercheurs et à la direction.

Le programme

Considérant que la formation aux cycles supérieurs en urbanisme peut s'inscrire dans deux cheminements d'étude différents, soit : la recherche – par la rédaction d'un mémoire – ou la pratique professionnelle – par la rédaction d'un Travail Dirigé.

Considérant que c'est la nature du Mémoire et du Travail Dirigé qui les différencie l'un de l'autre, plutôt que le temps que leur rédaction demande à l'étudiant.

Considérant que, dans le cadre actuel de la formation, la rédaction d'un mémoire demande souvent plus que deux ans.

Considérant que des études prolongées génèrent un plus grand endettement de l'étudiant, que cette situation peut mener à l'abandon.

Considérant que l'Institut a avantage pour son propre financement à voir le nombre de ses étudiants augmenter et de voir les étudiants inscrits terminer leurs études en temps.

Recommandation 1 :

Le comité recommande que le nombre de crédits à la maîtrise soit diminué à quarante-cinq (45), répartis sur trois (3) sessions – voir la proposition de cheminement-type à l'Annexe I. Que les crédits de cours relatifs aux cheminements avec Mémoire et avec Travail Dirigé soient les mêmes. Que ceux-ci soient diminués à quinze (15), répartis sur les trois (3) sessions de formation, et qu'au cours des sessions subséquentes l'étudiant soit inscrit en rédaction si cela s'avère nécessaire.

Considérant que le travail des urbanistes doit avoir un impact réel sur la vie des individus, des communautés et des villes et que cet impact doit être aussi positif que possible.

Considérant que la connaissance des réalités concrètes de la ville et de ses citoyens est essentielle à un bon exercice de la profession, et qu'en ce sens l'étude de terrain est indispensable.

Considérant qu'en tant que professionnel l'urbaniste est amené à travailler avec d'autres professionnels et que c'est l'habitude de ces contacts qui permet leur efficience.

Considérant que l'aspect pratique de la profession se retrouve indéniablement dans tous les créneaux de la formation.

Recommandation 2 :

Le comité recommande qu'un accent plus grand soit mis sur la pratique au cours de la formation à la maîtrise en urbanisme. En ce sens, au moins une séance par semestre et par cours devrait être dédiée : soit à une visite de terrain avec un acteur concerné du milieu ou avec un professionnel, soit à une rencontre avec un de ces types d'intervenants, soit à assister à une ou des conférences et/ou séminaires à l'extérieur des murs de l'Institut. Cette partie du cours devrait être évaluée pour au moins 20% de la note totale du cours.

Considérant que l'urbaniste est un professionnel et que l'apprentissage de la pratique professionnelle se fait davantage dans le contexte pertinent que dans les salles de cours.

Considérant que l'étudiant en urbanisme doit côtoyer le plus possible son futur milieu de travail et les acteurs y ayant trait.

Recommandation 3 :

Le comité recommande qu'un stage soit obligatoire dans le cheminement de tout étudiant à la maîtrise en urbanisme.

Considérant que les étudiants aux cycles supérieurs ont acquis un bagage qui peut et devrait être mis au profit de la société.

Considérant que l'implication sociale est indispensable à la compréhension réelle de enjeux liés à l'exercice de la profession d'urbaniste.

Considérant que les Ateliers II et III sont des lieux propices à l'approfondissement de problématiques urbaines concrètes.

Considérant que le rayonnement de l'Institut, de ses étudiants et de la profession a de nombreux avantages.

Recommandation 4 :

Le comité recommande que les Ateliers II et III s'inscrivent dans la défense d'intérêts communautaires et/ou municipaux et/ou métropolitains. Que les étudiants soient alors amenés à émettre des revendications sur la place publique et/ou à défendre des intérêts communautaires et/ou à élaborer des projets pour des groupes ou collectivités organisées.

Considérant que les étudiants qui choisissent le cheminement avec mémoire peuvent se diriger vers des études au doctorat.

Considérant que les études supérieures menant au doctorat doivent être soutenues le plus possible par des charges de cours, des charges d'assistants de recherche et des charges de correction.

Considérant qu'il peut-être avantageux pour l'Institut d'engager ses propres étudiants.

Recommandation 5 :

Le comité recommande que des charges de cours (partielles, conjointes ou complètes) soient ouvertes afin de permettre aux étudiants de maîtrise intéressés et conséquemment formés, particulièrement dans le cas des étudiants ayant complétés un baccalauréat en urbanisme, d'acquérir de l'expérience d'enseignement.

Les pistes

Considérant que l'urbanisme a un objet d'étude d'acception très large et qu'en ce sens il est pertinent que l'approche soit divisée en plusieurs pistes.

Considérant toutefois qu'une division des pistes fondée sur l'approche de l'objet risquerait moins d'occulter certaines parties de celui-ci que la division actuelle.

Constatant finalement que le nombre d'étudiants inscrits à la maîtrise en urbanisme est insuffisant pour permettre l'épanouissement des quatre (4) pistes actuelles.

Recommandation 6 :

Le comité recommande que les quatre (4) pistes soient réduites au nombre de deux (2), soit : Planification de la forme urbaine et Gestion des processus (proposition reprise du document reproduit en Annexe II (Beaudet et Trépanier 1998)).

Définition des pistes

Planification de la forme urbaine : Aménagement des diverses échelles de la ville, du site à l'agglomération.

Gestion des processus : Principes de production, de reproduction et d'appropriation de la forme urbaine.

Considérant que les deux nouvelles pistes permettront de regrouper davantage les cheminements des étudiants.

Considérant que l'approfondissement des logiques propres à chacune des pistes est essentielle dans le cadre d'une formation aux cycles supérieurs.

Considérant que les Ateliers sont les lieux les plus propices à l'approfondissement des problématiques sectorielles.

Considérant que sous leur forme actuelle, les Ateliers ne permettent pas à certaines pistes de s'épanouir.

Recommandation 7 :

Le comité recommande que l'Atelier II et l'Atelier III se fassent de manière exclusive à chaque piste.

Considérant que l'urbaniste professionnel est amené à travailler avec des ingénieurs.

Considérant que l'aménagement des réseaux et infrastructures urbains nécessitent certaines connaissances de base des notions d'ingénieries.

Recommandation 8 :

Le comité recommande qu'un cours d'Introduction à l'ingénierie soit offert aux étudiants à la maîtrise en urbanisme.

Les cours

Considérant que les étudiants aux cycles supérieurs ont une maturité d'apprentissage plus grande que les étudiants au premier cycle.

Considérant que les études à la maîtrise doivent refléter cette réalité et permettre aux étudiants de s'engager rapidement dans la connaissance.

Considérant que les cours à double sigle posent autant de problèmes aux étudiants de premier cycle, qu'aux étudiants à la maîtrise et aux professeurs en charge de tels cours.

Recommandation 9 :

Le comité recommande que les cours à double sigles soient abolis.

Considérant que le cours Histoire de l'urbanisme constitue une base essentielle à la compréhension de notre objet d'étude.

Considérant que la matière dispensée dans ce cours est plus extensive qu'intensive, et que la formule actuelle est satisfaisante pour l'ensemble des étudiants.

Recommandation 10 :

Le comité recommande que le cours Histoire de l'urbanisme soit conservé sous sa forme actuelle, soit un cours à double sigles.

Considérant que l'urbanisme est une formation multi-disciplinaire.

Considérant que les cours de mise à niveau ne sont pas obligatoires pour tous et que la forme actuelle ne répond pas aux besoins des étudiants à la maîtrise.

Considérant que des notions de base en morphologie urbaine, en planification, en droit, en logique institutionnelle, en économie et en communication sont essentielles à la poursuite d'études en urbanisme aux cycles supérieurs.

Considérant que l'Atelier 1 n'est pas à même de permettre, sous sa forme actuelle, une véritable compréhension de l'ensemble des enjeux liés à l'étude de l'urbain.

Considérant que l'Atelier 1 devrait être le véritable cours de mise à niveau pour les étudiants provenant de disciplines connexes au premier cycle.

Recommandation 11 a :

Le comité recommande que les cours Économie et Aménagement, Planification Territoriale, Urbanisme et Système Juridique ainsi que l'Atelier 1 soient abolis sous leur forme actuelle. Un nouvel Atelier I, qui constituerait le seul et unique cours de mise à niveau, devrait alors être mis sur pied. Ce cours de douze (12) crédits, donné sur deux semestres consécutifs, promulguerait les outils de base nécessaires à la compréhension de la ville. Il devrait aussi fournir les outils nécessaires à la réalisation des présentations de travaux et d'Ateliers.

Étant donné la nature du travail de l'urbaniste, qui est amené à travailler avec des acteurs communautaires, sociaux, politiques, des agents privés et des professionnels des communications. Et étant donné que l'urbaniste a un rôle de médiateur important dans l'exercice de ses fonctions.

Recommandation 11 b :

Le comité recommande que l'Atelier I s'attarde aux techniques et pratiques de médiation et de gestion de conflits.

Étant donné la diversité des compétences requises afin de donner ce cours.

Recommandation 11 c :

Le comité recommande que ce cours soit donné conjointement par plusieurs professeurs, sous forme de séminaire.

Étant donné la nécessité d'acquérir des outils pratiques de présentation des travaux et de communication.

Recommandation 11 d :

Le comité recommande que des professionnels de la pratique d'urbanisme, des acteurs politiques et des professionnels des communications publiques soient amenés à donner des conférences dans le cadre de l'Atelier 1.

Étant donné que sur certain points rien ne peut remplacer la pratique.

Recommandation 11 e :

Le comité recommande qu'une partie de la seconde session dévolue à l'Atelier I reprenne la forme actuelle d'Atelier pratique et de visites de terrain.

Considérant que l'herméneutique fait partie essentielle de toute formation aux cycles supérieurs.

Recommandation 12 :

Le comité recommande que le cours Théories de la Planification demeure obligatoire.

Considérant que l'urbanisme est une discipline complexe étant donné la nature de son objet d'étude.

Considérant que les outils informatiques sont utiles à l'exercice de la profession d'urbaniste.

Considérant que l'utilisation des technologies de pointe est aujourd'hui essentiel à la mise en valeur des projets, voire à leur crédibilité même.

Considérant que la maîtrise en urbanisme est une formation à vocation professionnelle.

Recommandation 13 :

Le comité recommande que des cours avancés de géomatique soient disponibles pour les étudiants à la maîtrise ; et que ces cours soient donnés par un professionnel et par des assistants.

Un cours de 3 crédits (30 heures de cours avec l'enseignant, 30 heures de travail pratique avec les assistants) nous semble une formule intéressante.

Considérant qu'une charge de quinze (15) crédits par session est très contraignante pour les étudiants dans le cadre d'études aux cycles supérieurs.

Considérant qu'une charge réduite contribue à l'implication à des activités para-curriculaires pour l'étudiant et que ces activités sont indispensables afin d'accroître la valeur de sa candidature sur le marché du travail.

Recommandation 15 a :

Le comité recommande qu'un cours intensif sur deux fins de semaines soit donné à chaque session, soit au début lors du semestre d'automne et à la fin lors du semestre d'hiver.

Recommandation 15 b :

Le comité recommande que la participation à des Charrettes, à des groupes de travail sur des sujets touchant l'urbanisme, à des voyages d'étude et à des colloques puissent être crédités (pour 1,5 crédit ou 3 crédits). Des nouveaux sigles de cours devraient être créés à cet effet, les étudiants qui désireraient profiter de ces mesures paieraient alors leurs crédits à l'Université de Montréal et devraient remettre un travail suite à leur expérience.

Recommandation 15 c :

Le comité recommande qu'au moins un voyage d'étude soit organisé par année par l'Institut. Que ce voyage dure au mois cinq (5) jours, qu'il soit annoncé comme tel et ouvert à tous les étudiants à la maîtrise. Qu'il s'inscrive dans le cadre d'un séminaire et mène à l'obtention d'au moins 3 crédits.

L'évaluation

Considérant que l'évaluation des cours et de l'enseignement doit être formative afin de contribuer réellement à l'apprentissage et de favoriser ainsi la relation entre le professeur et les étudiants.

Considérant que l'évaluation au terme de la session n'est pas à même de remplir ce rôle essentiel.

Recommandation 16 :

Le comité recommande qu'une évaluation formative de l'enseignement soit faite à la mi-session, en remplacement ou non de l'évaluation actuelle.

Considérant que l'évaluation de l'enseignement doit mener à une amélioration de l'enseignement lorsque le besoin s'en fait sentir.

Considérant qu'en ce sens il est du devoir des professeurs de donner la meilleure qualité d'enseignement possible et du devoir des étudiants de rechercher cette qualité.

Recommandation 17 :

Le comité recommande que l'évaluation de l'enseignement soit publique. Que les noms et résultats des professeurs lors de ces évaluations soient publiés et disponibles par tous, membres de la direction, professeurs et étudiants.

Valorisation de la profession d'urbaniste

Considérant que la visibilité des projets des étudiants à la maîtrise en urbanisme est essentielle afin de favoriser leur accès au marché du travail.

Considérant que l'Institut d'urbanisme tire également avantage de la visibilité de ses étudiants aux cycles supérieurs.

Considérant que l'exposition facultaire est une tribune essentielle pour les travaux des étudiants aux cycles supérieurs.

Recommandation 18 a :

Le comité recommande que les projets faits dans les Ateliers II et III, ainsi que les travaux dirigés et les mémoires soient obligatoirement soumis à un comité d'évaluation de l'exposition facultaire. Les travaux des autres cours pouvant être présentés seraient également admissibles. Suite à la sélection, les meilleurs projets seraient présentés en fin d'année lors de l'exposition facultaire.

Afin que le comité de sélection remplisse ses fonctions de la meilleure façon possible

Recommandation 18 b :

Le comité recommande que les meilleurs projets soient sélectionnés par un comité formé d'étudiants (2), de professeurs (2) et de membre de la direction (1).

Afin que les projets soumis soient de la meilleure qualité possible et afin que ces nouvelles mesures ne soient pas uniquement une contrainte supplémentaire pour les étudiants.

Recommandation 18 c :

Le comité recommande qu'au terme de l'exposition facultaire une bourse soit attribuée au meilleur projet exposé. Cette bourse devrait être d'au moins 500\$ et être accompagnée d'une mention honorifique à l'intention du ou des récipiendaires.

Considérant que l'urbanisme est une discipline qui doit prendre davantage sa place sur la scène publique québécoise afin de promouvoir un développement cohérent et durable des villes et de la province en général.

Considérant qu'avec la venue du *Technopole*, l'Université de Montréal risque de se désengager dans le financement des départements et favoriser une approche corporative.

Considérant que les professeurs-chercheurs et les étudiants à la maîtrise doivent travailler le plus possible en symbiose afin de favoriser le rayonnement de l'Institut d'urbanisme.

Considérant que l'expertise des professeurs-chercheurs et des étudiants devrait profiter le plus possible à la société québécoise.

Considérant que la Chaire en Paysage et le Programme de Gestion Urbaine ne sont pas à même de refléter l'ensemble des potentiels de notre discipline.

Recommandation 19 :

Le comité recommande qu'une Chaire en Urbanisme soit créée le plus rapidement possible afin d'attirer les investissements privés à l'Institut. Cette chaire devrait viser à un développement cohérent et durable de l'axe Québec-Montréal, incluant les enjeux métropolitains. Aussi, la majorité des travaux des étudiants à la maîtrise, particulièrement les Travaux Dirigés et les Mémoires, pourraient s'y inscrire, moyennant des avantages de rémunération et/ou de publication et/ou de participation à des colloques et séminaires et/ou de visibilité.

Conclusions du comité

Le comité considère que l'ensemble des nouvelles mesures forment un tout cohérent. Il est toutefois conscient que des discussions sont nécessaires afin, surtout, d'homogénéiser les nouveaux cours à l'intérieur des options. Également, certaines contraintes formelles de l'organisation d'un programme de maîtrise ou des conditions relatives à certaines accréditations peuvent aussi lui avoir échappé.

Il a semblé au comité que les étudiants de maîtrise, le corps professoral et la direction de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal doivent collaborer le plus possible dans l'atteinte des objectifs communs afin de favoriser l'épanouissement du département au sein de la Faculté de l'Aménagement, de l'Université de Montréal et à l'extérieur de cette institution. L'ensemble des mesures proposées vise à augmenter le rayonnement métropolitain, provincial, national et international de l'Institut, des professeurs-chercheurs qui y sont rattachés et des étudiants qui y poursuivent des études à la maîtrise.

Annexe 1

Cheminement-type avec mise à niveau

Automne I

- | | |
|---|--|
| 3 | Projet de Mémoire ou de Travail Dirigé |
| 6 | Atelier I |
| 3 | Théories de la planification |
| 3 | Cours de l'option |

Hiver I

- | | |
|---|------------------------|
| 6 | Stratégie de recherche |
| 6 | Atelier I |
| 3 | Cours de l'option |

Automne II

Hiver II

6	Rédaction du Mémoire ou du Travail Dirigé	<i>En rédaction (si nécessaire)</i>
6	Atelier II (de l'option)	
3	Stage en milieu de travail (fait à l'Été I)	

TOTAL DES CRÉDITS : 45

Soit :	15	crédits pour le Mémoire ou le Travail Dirigé
	18	crédits obligatoires (Atelier I + Stage + Théories de la planification)
	12	crédits de l'option (Atelier II + 2 cours)

Cheminement-type sans mise à niveau

Automne I

3	Projet de Mémoire ou de Travail Dirigé
6	Atelier II (de l'option)
3	Théories de la planification
3	Cours de l'option

Hiver I

6	Stratégie de recherche
6	Atelier III (de l'option)
3	Cours au choix

Automne II

6	Rédaction du Mémoire ou du Travail Dirigé
3	Cours de l'option
3	Cours de l'option
3	Stage en milieu de travail (fait à l'Été I)

Hiver II

En rédaction (si nécessaire)

TOTAL DES CRÉDITS : 45

Soit :	15	crédits pour le Mémoire ou le Travail Dirigé
	6	crédits obligatoires (Théories de la planification + Stage)
	21	crédits de l'option (Atelier II & III + 3 cours)
	3	crédits au choix